

Retenue mauvaise tenue du carnet de correspondance / Oublis

Rappel : En français, une phrase commence par une majuscule et se termine par un point. N'oublie pas de te relire et de corriger tes fautes (*tu peux demander de l'aide à un surveillant, en levant la main*).

Question :

- 1) Quand prépares-tu ton sac pour le lendemain ? Oublies-tu souvent tes affaires de cours ou de sport ?
- 2) Comment pourrais-tu remédier à ces oubliers ?
- 3) À ton avis, pourquoi dois-tu présenter ton carnet à l'entrée du collège ? Est-ce pour garantir un de tes droits ?
- 4) Explique à partir de la question précédente l'expression « il n'existe pas de droits sans devoirs ». Pour t'aider identifie correctement quel est le droit concerné et quel est le devoir concerné lorsque tu dois montrer ton carnet à l'entrée du collège.

Le règlement intérieur comporte une *charte des règles de civilité du collégien*¹. L'élève s'engage à la respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.

Chaque collégien s'engage notamment à respecter les règles de scolarité suivantes :

- Respecter l'autorité des professeurs
- Respecter les horaires des cours et des activités
- Se présenter avec son carnet de correspondance et le matériel nécessaire
- Faire les travaux demandés par le professeur
- Entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement
- Entrer au collège avec une tenue vestimentaire convenable
- Adopter un langage correct

Chaque collégien s'engage également à :

- Avoir un comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'internet
- Respecter et défendre l'égalité entre les filles et les garçons
- Ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu dangereux ou humiliant pour un autre élève

Enfin, chaque collégien s'engage à respecter le matériel de l'établissement et garder les locaux propres.

Les droits individuels de l'élève sont les suivants :

- Droit d'être protégé contre les violences physiques ou psychologiques
- Droit au respect de son travail et de ses biens
- Liberté de conscience et d'expression.
- Droit de réunion par l'intermédiaire des délégués [au collège]



Ceux-ci s'exercent dans le respect du pluralisme, des principes de neutralité et du respect d'autrui. Tout propos diffamatoire ou injurieux peut avoir des conséquences graves. L'exercice de ces droits ne doit pas porter atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité.

- 5) On peut assimiler le carnet de correspondance au sein du collège, à la carte d'identité à l'extérieur (qui devient obligatoire à l'âge de 13 ans). Qu'arrive-t-il à l'extérieur si tu es contrôlé(e) sans papier d'identité ?
- 6) Si tu perds ta carte d'identité que dois-tu faire ? Et, au collège, si tu perds ton carnet de correspondance ?
- 7) Pourquoi à ton avis, on appelle le carnet « carnet de correspondance » ?
- 8) Quel est l'intérêt pour le collège de s'assurer que tu aies justifié tes retards / tes absences ? Quel intérêt pour tes parents ?
- 9) Quels sont les éléments présents dans le carnet de correspondance ?
- 10) En dix à quinze lignes, décris des moments au cours de la journée où tu dois ou peut être amené à sortir ton carnet de correspondance et crée une histoire – fictive ou réelle - à partir de ce ou ces moments.



Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 2.0 France](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/).

Œuvre créée par Tristan et Alexis Vidal